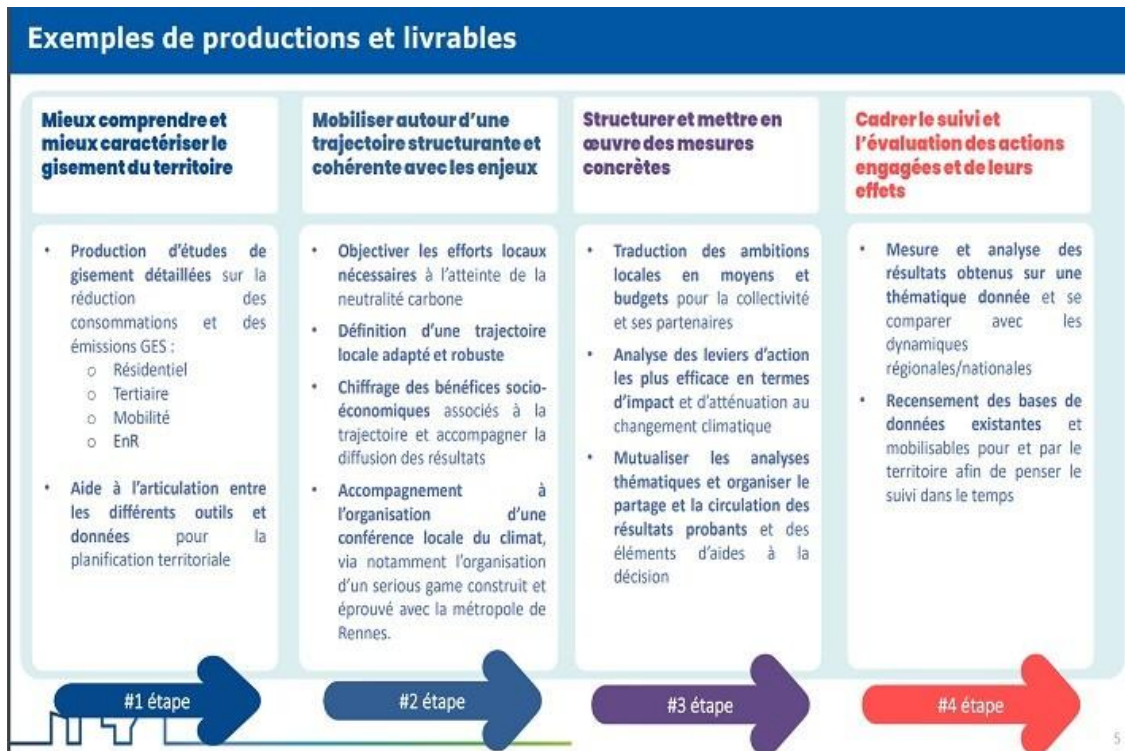


Un AMI pour accompagner les territoires dans leur démarche énergie/climat

La FNCCR vient de lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des intercommunalités et des syndicats d'énergie. Son but : accompagner les territoires dans leur démarche énergie/climat en les aidant à concevoir des stratégies énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.



La FNCCR vient d lancer un nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant à accompagner les territoires dans leur démarche énergie/climat. Il est proposé en partenariat avec Efficacity, institut dédié à la décarbonation des villes qui fédère une trentaine d'acteurs publics et privés. « L'objectif est d'apporter aux collectivités une aide à la décision et à l'arbitrage politique, à travers des livrables opérationnels, cofinancés par l'institut Efficacity à hauteur de 40 à 65 %. Mais aussi d'enrichir les outils et expertises mis à disposition des collectivités et des syndicats et de contribuer à la mise au point d'une méthode de référence sur le volet atténuation des plans climat », précise la FNCCR dans un communiqué.

Des études et analyses des impacts énergie-climat pourront ainsi être réalisées pour le compte des intercommunalités afin d'établir des plans et politiques territoriales, grâce à diagnostics thématiques, des trajectoires, des évaluations d'impact et l'optimisation des plans d'actions avec la mise en place d'indicateurs de suivi.

« Élaborer des trajectoires d'atténuation énergie/climat »

« L'ambition est d'accompagner les territoires dans l'élaboration de trajectoires d'atténuation énergie/climat, afin notamment de contribuer à une meilleure connaissance des gisements locaux et d'outiller les décideurs politiques sur les bonnes

trajectoires énergie/climat », a précisé Dominique Ramard, président du syndicat départementale d'énergie des Côtes d'Armor et de la commission énergie renouvelable et maîtrise de la demande d'énergie au sein de la FNCCR.

[Les candidatures sont ouvertes](#) et les dépôts de dossiers sont possibles jusqu'en octobre 2024 pour le démarrage des premières missions fin 2024/début 2025. Les syndicats et établissements publics de coopération intercommunale, engagés dans une planification intercommunale, peuvent postuler. Pour chaque structure, le reste à charge oscillera entre 10 000 € et 30 000 € hors taxe.